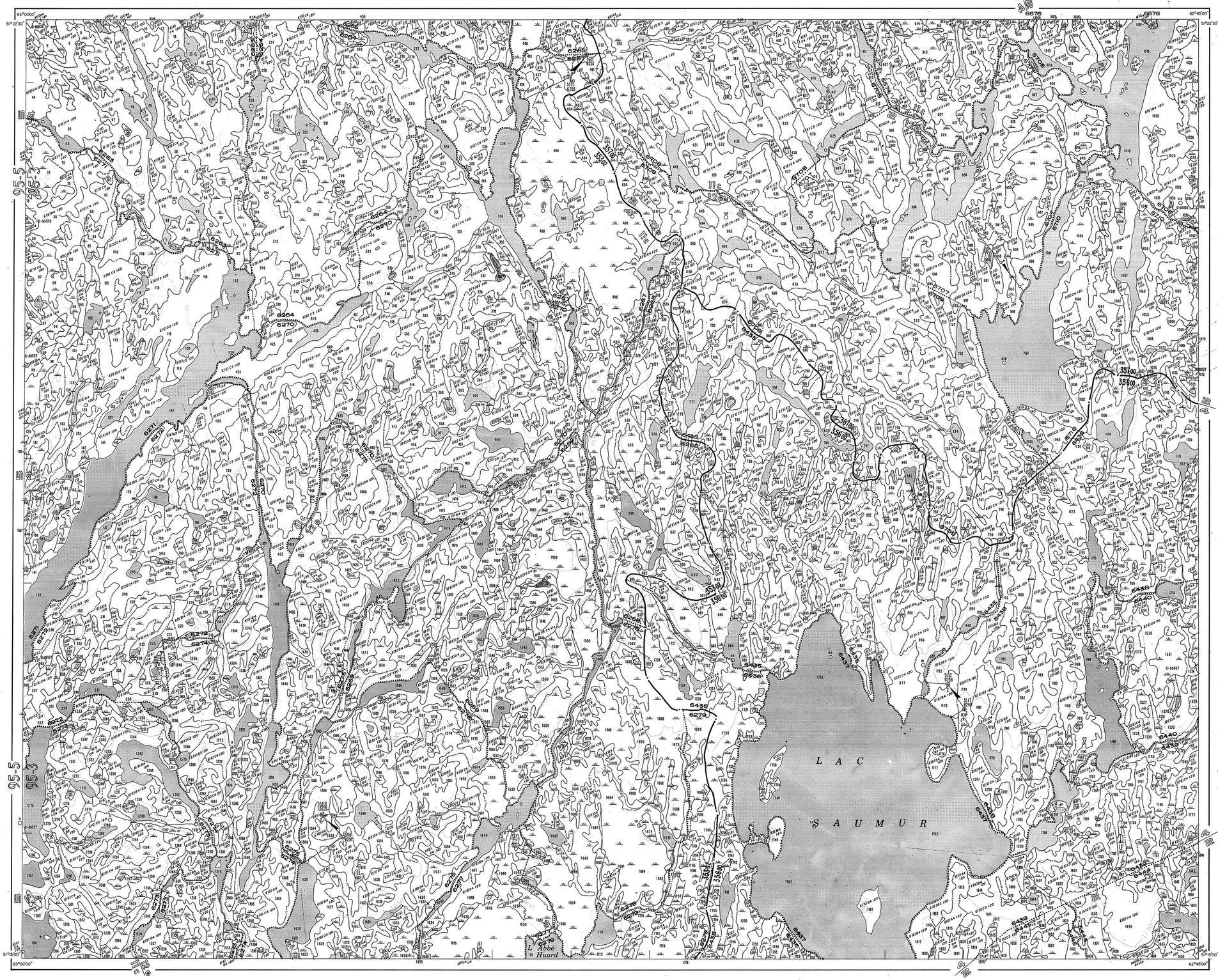

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (sapin et/ou épinette blanche)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à peuplier
— — à mélèze
(plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à peuplier
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette de Norvège)
(plantation de pin sylvestre)
(plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
(plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — à épinette rouge (le pin occupant plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation de mélèze européen)
(plantation de mélèze japonais)
(plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec pin blanc	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec pin rouge	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec sapin	F1 (C)	F1 (C)
Bouleaux à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	BJ (C)	BB (C)
— — — avec épinette noire ou rouge	BJ (C)	BB (C)
— — — avec pin blanc	BJ (R)	BB (R)
— — — avec pin rouge	BJ (R)	BB (R)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — avec pin rouge	F1 (R)	F1 (R)
Peuplieres avec sapin	Pe (C)	Pe (C)
— — avec pin gris	Pe (R)	Pe (R)
— — avec pin blanc	Pe (R)	Pe (R)
— — avec pin rouge	Pe (R)	Pe (R)
— — avec résineux ou rouge	Pe (R)	Pe (R)
— — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Cédrières avec sapin	Ce (R)	Ce (R)
Érablières résineux	Er (R)	Er (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (R)	M (R)
— — sur station humide	M (R)	M (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	F1
— d'essences tolérantes	F2
— sur station humide	F3
Bouleaux	BB
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— à bouleaux jaunes	BJ (R)
Peuplieres	Pe
Peuplier rouge	Pr
Érablières	Er
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (R)
— à bouleaux jaunes	Er (R)
— à peuplier	Er (R)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er (R)
— à feuillus d'essences tolérantes	Er (R)
Plantation d'érable à sucre	Er (p)
— — de bouleau jaune	BJ (p)
— — de peuplier	Pe (p)
— — de peuplier hybride	Peh (p)
— — de frêne d'amérique	Fr Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autres

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en danger
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes
⊖ 16 50 %
⊗ 51 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Feu
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-30 ans		70-30 (ans) 30-70 (ans)
30	31-50		70-50 * 30-50 *
50	51-80		50-30 * 50-80 *
70	81-100		50-50 * 50-80 *
90	101-120		50-70 * 50-80 *
120	121 et plus		70-70 * 70-80 *

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jaune inégalienne) — Plusieurs dominances de haut, tolérants, majorité des tiges entre CH 30 cm; autres peuplements, majorité des tiges entre CH 60 cm.
Vindieux inégalienne — Plusieurs dominances de haut, tolérants, majorité des tiges supérieures de 30 cm; autres peuplements, majorité des tiges sur plus de 30 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-12m)	3 (12m-17m)	4 (17m-22m)	5 (22m-27m)	6 (27m-32m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	30 à 60 %	m
Forte	40 à 50 %	f
Abrupte	50 % et plus	a
Supérieure	supérieure à 50%	s

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 6 D 3 C3 p 50% C6 — S = résineux; D = densité; 3 = hauteur; C3 = classe d'âge; p = perturbation; 50% = pente; C6 = classe de densité; p = sous-group. d'essences; S = grupement d'essences; 6 = classe de pente; 50% = pente; C3 = classe d'âge; p = origine; 3 = classe de hauteur; D = classe de densité; S = type de couvert

R 12 d 60 D1 — R = résineux; 12 = classe de pente; d = origine; 60 = classe de hauteur; D1 = classe de densité; R = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. B. ALIS, MC. NEIL et A. ASE
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 9
Unité de gestion — 25-3
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 4*
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 17
Concessionnaire ou autres — 04
Bassin hydrographique
Bassin primaire — 35700*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité
Division de recensement — 37800
Municipalité
Cadastre
Porcelle — 6439*
Région écologique — 12B*
Municipalité régionale de comté — M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne : Année de publication : Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/1/90
Déclinaison magnétique 26° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-11 S.E.	12-M-10 S.O.	12-M-9 S.E.	12-M-9 S.O.
12-M-6 N.E.	12-M-7 N.O.	12-M-8 N.E.	12-M-8 N.O.
12-M-6 S.E.	12-M-7 S.O.	12-M-8 S.E.	12-M-8 S.O.
12-M-3 N.E.	12-M-2 N.O.	12-M-1 N.E.	12-M-1 N.O.

12M/7 S.O.